



## Saison 2020/2021

### Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Âge (pour les groupes enfants/ados) :

Adresse :

Téléphone :

**E-mail** (en lettres majuscules SVP) :

Jours et horaires du cours :

#### Modalités de règlement

##### Cours 1h30 ► 270 euros

Paiement comptant

Paiement trimestriel

*Établir 3 chèques de 90 euros. Les dates de dépôt seront le 1<sup>er</sup> octobre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> avril.*

##### Cours 2h ► 312 euros

Paiement comptant

Paiement trimestriel

*Établir 3 chèques de 104 euros. Les dates de dépôt seront le 1<sup>er</sup> octobre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> avril*

#### Décharge concernant les mineurs

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant

Autorisez-vous votre enfant à partir seul ?

Oui

Non

Autorisez-vous l'association *L'Appart* à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence ?

Oui

Non

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Donnez-vous votre accord pour que votre image ou celle de votre enfant soit diffusée ?

(Presse, photo de spectacle)  Oui  Non

**Date et signature (celle du responsable légal pour les mineurs)**

Implique l'acceptation du règlement ci-joint



## Règlement

- 1. Les cours débutent le 21 septembre 2020 et finissent en juin 2021.**  
Le premier cours sera un cours d'essai. Nos cours suivent le rythme scolaire.
- 2. L'inscription est exclusivement annuelle.**  
En cas de paiement trimestriel les 3 chèques sont demandés à l'inscription et débités début octobre, janvier, avril.  
Le paiement en 3 fois ne constitue qu'une facilité de paiement, l'engagement reste annuel.
- 3. L'inscription n'est effective que lorsque le dossier et le règlement ont été remis.**  
En cas d'abandon de la part de l'adhérent, aucun remboursement n'aura lieu. L'inscription entraîne l'acceptation du règlement.
- 4. Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19.**  
En cas de nouveau confinement les demandes de remboursement partiel seront prises en compte par la direction de l'appart proportionnellement aux cours n'ayant pu être assurés
- 5. Une assiduité aux cours est demandée.**  
Les absences doivent être justifiées pour des raisons de responsabilité de la structure APPART.  
Une simple communication par téléphone suffit.  
Le théâtre étant une activité collective, toute absence pénalise le groupe.
- 6. Une décharge doit être remplie par le responsable légal de l'enfant.**
- 7. Chaque personne s'engage par le présent règlement à respecter les lieux et les biens de l'association, ainsi que les règles de sécurité propres aux locaux, sous peine d'exclusion de l'Appart sans remboursement.**

Fait à

Date :

Signature :